

Program management Tetrys



Contexte

Actuellement, le plan e-Santé est en cours de réalisation et s'articule autour de 20 points d'actions qui ont entre-autres pour objectif l'amélioration du paysage de l'e-Santé par le biais d'un meilleur partage des données électroniquement échangées tant entre les prestataires de soins de santé que vis-à-vis du patient dans le cadre d'une plus grande transparence.

On peut citer notamment les points d'action suivants :

- AP1 – DMG=DMI => Sumehr
- AP3 – Schéma de médication
- AP5 – Partager les données via le système hub & métahub pour les hôpitaux généraux et universitaires
- AP6 – Partager afin de collaborer
- AP8 – Instauration d'un instrument d'évaluation uniforme (Belrai)
- AP13 – Standards et politique de terminologie

C'est dans ce contexte que le programme Tetrys a été démarré afin d'articuler les différentes solutions développées dans le cadre des points d'action du plan e-Santé au profit de contextes de soins multidisciplinaires.

Le Programme Tetrys

Tetrys est un programme sous la responsabilité de l'INAMI et piloté conjointement avec la cellule inter-administrative du SPF Santé publique et de l'INAMI. Il a été initié dans la marge du plan e-Santé et qui vise spécifiquement à encadrer, faciliter et accompagner le travail multidisciplinaire, notamment dans le cadre des projets-pilotes de soins intégrés, et ce dans le respect de ce qui est fait et décidé dans le cadre du plan e-Santé. D'autres projets visés sont notamment Hospitalisation à domicile, Service Intégré de Soins à Domicile, trajet de soins, etc.

Tetrys entend par :

- **Encadrer**, fixer une structure et un cadre de communication via la mise en place de groupes de travail servant tant à collecter et valider les besoins exprimés par les PSI qu'à fournir un état d'avancement des différents points d'actions du plan e-Santé et les décisions architecturales associées.
- **Faciliter**, fournir de manière consolidée et au travers d'un point de contact unique toutes les informations utiles et nécessaires pour le démarrage des projets tant vers les différents groupes de travail ou plates-formes de communication établis dans le cadre du plan e-Santé et de ses points d'action que vers les projets de soins intégrés en s'assurant que les besoins identifiés sont bien couverts par le plan e-Santé.
- **Accompagner**, servir d'interlocuteurs privilégiés pouvant guider les PSI entre les différents interlocuteurs face auxquels ils seront amenés à être mis en contact dans le cadre de l'établissement et du démarrage de leur projet (l'INAMI, SPF Santé publique, plate-forme e-Health, Mycarenet, producteurs de solution logicielle IT, FAITH, HealthData, ...) dans le cadre de la résolution des besoins et des problèmes rencontrés par les acteurs sur le terrain dans l'exercice quotidien de soins intégrés tout en tenant compte du planning de mise à disposition des solutions.

Le programme Tetrys est donc à mettre en perspective avec l'ensemble des initiatives dans le domaine de l'e-Santé et a été élaboré de sorte à s'appuyer sur tout ce qui est développé dans le cadre des points d'actions du plan e-Santé. La volonté est d'être complémentaire et non redondant .

Organisation

Face à l'envergure et la complexité du programme Tetrys, il a été décidé de le structurer en :

- 5 principes
- 3 axes
- 3 volets

Principes de Tetrys :

Comme le programme s'inscrit dans :

- le respect et la complémentarité de ce qui est fait dans le cadre des différents points d'action du plan e-Santé ;
- un contexte visant à répondre à des besoins plus larges que juste ceux des PSI, celui-ci se doit respecter les 5 principes ci-dessous, également base du plan e-Santé.

Les 5 principes de bases régissant le fonctionnement du programme, sont :

- **Principe 1 – Synergie**, en s'assurant de vérifier qu'une demande faite, peut également ou non répondre à d'autres demandes émanant d'autres acteurs de soins (équipes de soins, accès patient, partage données santé) ou être complémentaire.
- **Principe 2 – Interopérabilité**, en s'assurant de l'utilisation des standards en vigueur dans le cadre de l'échange des données de santé (Kmehr, Sumehr, Clinical Building Blocks, Care Sets) ;
- **Principe 3 – Collaboration**, en s'assurant de rencontrer et de parler avec tous les partenaires (les pouvoirs publics, Coffres forts, plate-forme e-Health, Healthdata.be, MyCaret, Organismes de soins, Producteurs de logiciels, etc) du plan e-Santé dans le cadre de la

définition et l'élaboration des solutions pour répondre aux besoins exprimés par les PSI et autres projets, tout en s'assurant de passer au travers des différents organes de concertation existants ;

- **Principe 4 – Réutilisation**, en s'assurant de ne pas réinventer des solutions déjà mises en place mais en partant de ces dernières et au besoin en y suggérant ou en y apportant des améliorations ;
- **Principe 5 – Généricité**, en s'assurant que les solutions mises en place ne seront pas spécifiques aux besoins des PSI mais pourront être réutilisées dans le cadre d'autres demandes.

Axes de Tetrys :

De par les finalités poursuivies auxquelles Tetrys souhaite apporter une réponse, le programme a été divisé en 3 axes, chacun mettant le focus sur des finalités différentes :

- **Axe 1 – Micro**, orienté vers le patient (identification et stratification individuelle des bénéficiaires) pour augmenter et améliorer le partage et l'échange de données de soins sur ce dernier entre les différents acteurs dans le cadre de soins multidisciplinaires, permettant ainsi également une coordination des soins entre les prestataires et les lignes de soins et représentant un gain de temps non négligeable pour l'ensemble de ces intervenants.
- **Axe 2 – Meso**, orienté sur les projets en eux-mêmes, au travers de leur composante de suivi de la qualité et de l'autoévaluation de leurs actions au niveau local dans le cadre d'une meilleure identification systématique des attentes et des besoins de la population locale passant par une intégration de leurs données (pour les PSI : avec le soutien de FAITH.be et HealthData.be).
- **Axe 3 – Macro**, orienté sur le système de soins et d'aide afin d'apporter un input, fortement étayé par les données de soins, pour mener et soutenir une politique stratégique en matière de financement et de remboursement des soins auprès des différents acteurs ainsi qu'en mettant à disposition des informations pour des études scientifiques via HealthData.be permettant le suivi et l'autoévaluation de ces politiques (pour les PSI : avec le soutien de FAITH.be et HealthData.be).

Volets de Tetrys :

Une dernière découpe en 3 volets a été opérée afin d'apporter une structuration dans l'approche :

- **Volet 1 – Définition des concepts** : Définir et préciser clairement les règles du jeu en collectant et en validant les besoins par rapport aux attentes pour pouvoir retourner vers les différents points d'action du plan e-Santé et voir dans quelle mesure ils peuvent y répondre.
- **Volet 2 – Collaboration et coordination** : Déterminer avec les acteurs et partenaires du plan e-Santé au travers des différents points d'action qui va(vont) s'occuper de répondre aux demandes en établissant une architecture de solution en conformité avec les décisions prises dans le cadre des différents points d'actions du plan e-Santé.
- **Volet 3 – Solution IT** : Qu'à la demande de partenaire ou si aucun partenaire ne sait répondre à un(des) besoin(s) exprimé(s), une(des) solution(s) soi(en)t mise(s) en place afin d'y répondre sans laisser les acteurs du terrain sans support et soutien.

Axe Micro – Liste des modules

Autour de l'axe patient et par rapport aux besoins qui ont été exprimés principalement dans le cadre des PSI, Tetrys a identifié les modules suivants :

1. La composition d'équipes multidisciplinaires constituées autour d'un « contexte » (c'est-à-dire un patient, une pathologie, un espace géographique, un métier, une activité, etc) ;
2. L'inclusion d'un patient dans un PSI;
3. La gestion des informations socio-administratives du patient en ce y compris les moments d'informations et d'accords, personne de contact, aidant proche, etc. ;
4. L'utilisation et l'actualisation du consentement éclairé, des relations thérapeutiques et des règles d'accès (au sens du règlement de la plate-forme e-Health et, le cas échéant, de règles plus restrictives souhaitées par les projets) ;
5. Une fonction de journal (cahier de communication) permettant le dialogue textuel entre tous les acteurs impliqués autour du et avec le patient ;
6. Un outil de planification d'objectifs de vie et de soins (définition d'objectifs, mesure des résultats, plan d'actions pour y arriver) développé progressivement vers un plan de soins(6a, 6b) ;
7. La gestion d'agendas dynamiques (rappels et alertes) partagés développés progressivement (7a, 7b) ;
8. L'intégration des données BelRAI ;
9. Le partage de données de soins (schémas de médication (9.1), dossier de médication VIDIS (9.2), Sumehr (9.3), données hospitalières (9.4) ou MRS (9.5) disponibles,...) ;
10. L'accès en mode lecture aux documents disponibles dans les coffres forts (rapports, dossiers patients partiels ou complets, ...) ;
11. L'accès à d'autres informations exogènes concernant le patient (maximum à facturer, assurabilité, statut affection chronique, médecin détenteur du DMG, déclaration d'euthanasie, échelle de Katz, ...) ;
12. La communication de données d'évaluation et d'analyse nécessaire à l'exécution efficiente des autres axes Meso et Macro de Tetrys.

Priorités et planning

L'approche sera donc progressive et phasée, le contenu et le moment de déploiement précis de ces différents modules doivent être analysés en concertation avec les équipes participantes des projets afin de pouvoir être intégrés dans un planning cohérent, tenant compte entre autres des besoins spécifiques des projets et des possibilités d'adaptation des partenaires techniques (plate-forme e-Health, coffres forts et des producteurs de logiciels).

Dès lors Tetrys s'étendra en 4 vagues selon cette proposition de calendrier :

- janvier 2018 - modules 1, 2, 3, 4, 5 et 10 ;
- juillet 2018 - modules 6a, 7a, 9.1 et 11 ;
- novembre 2018 - modules 6b, 7b et 9.3 ;
- mars 2019 - modules 9.4 et 9.5.

Le calendrier d'intégration des modules 8 (BelRai), 9.2 (Vidis), et 12 (Analyse et évaluations) dépendra de celui des projets correspondants.